

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie pour raccordement électrique EARL Pierre DESROCHES à compter du 23 juin 2025 jusqu'au 7 Juillet 2025.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 17 Juin 2025 par l'entreprise DBTP, 701 Route de Louhans, 71380 EPERVANS, représentée par Monsieur Bernard MATHIEU, pour des travaux de terrassement pour un raccordement électrique de la SARL Pierre DESROCHES, 181 Route des Concizes à SOLUTRE-POUILLY.

### ARRETONS

**ARTICLE 1 : Autorisation.**

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 23 Juin 2025 pour une durée de 15 jours calendaires.

**ARTICLE 2 : Circulation.**

En raison des travaux, la chaussée sera rétrécie.

**ARTICLE 3 : Stationnement.**

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur la zone des travaux.

**ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.**

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

**ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier**

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la Mairie en charge de l'exécution des travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 19 Juin 2025

Le Maire,

Alban VOSSION



# PLANS

## Informations sur la localisation du chantier :

